

# VIE DE FAMILLE, ENTRE LIBERTÉ DE CHOIX, COMPROMIS ET SACRIFICE :

## NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LA POLITIQUE FAMILIALE EN SUISSE

Présentation dans le cadre du forum de la  
Commission fédérale pour les questions familiales (COFF)  
5 décembre 2023

**Prof. Ingela Naumann**  
Université de Fribourg  
[ingela.naumann@unifr.ch](mailto:ingela.naumann@unifr.ch)

# Le mythe de la liberté de choix

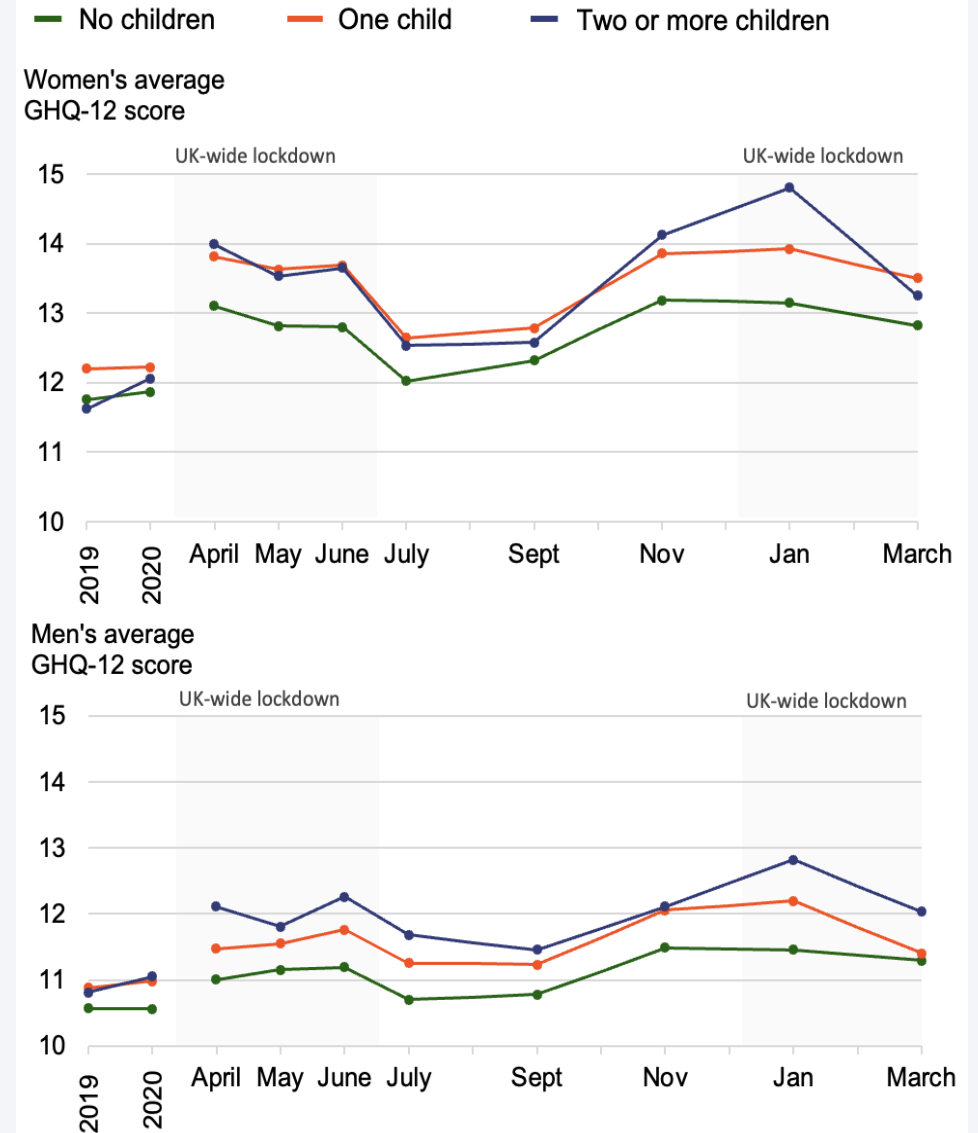
Situation de départ : champ de tensions entre travail « productif » rémunéré et tâches familiales « reproductives » non rémunérées

→ Il s'agit d'un problème structurel de la société moderne, pas d'un « problème de femme »

**La famille, terrain d'expression de ces tensions**

→ Les contraintes extérieures forcent à faire des compromis et des sacrifices

Étude « Childcare and Wellbeing in Times of Covid-19 » (Naumann et al. 2021) : épuisement et troubles psychiques des parents, en particulier des mères, pendant les confinements liés à la pandémie



## Liberté de choix – compromis – sacrifice

- **Liberté de choix** : Les familles peuvent décider elles-mêmes de leurs arrangements familiaux et professionnels, sans conséquences négatives (par ex. financières) pour leurs membres ; afin de garantir la liberté de choix, les tâches familiales non rémunérées bénéficient de la même reconnaissance sociale et donnent droit aux mêmes prestations que le travail rémunéré.
- **Compromis** : certaines contraintes temporaires sont possibles (par ex. revenu moindre pour cause de travail à temps partiel, carrière progressant plus lentement, moins de temps libre, prise en charge extrafamiliale des enfants), pour autant qu'elles n'aient pas de conséquences négatives à long terme.
- **Sacrifice** : un ou plusieurs membres de la famille sacrifient des besoins ou des intérêts fondamentaux pour résoudre les problèmes de conciliation (par ex. manque de sommeil et de repos, insécurité financière, abandon de l'activité professionnelle, recours important à l'accueil extrafamilial).

# Deux modèles de politique familiale pour l'avenir

## Modèle de la liberté de choix (radical)

- Protection sociale de base favorable aux familles (ou revenu de base universel)
- Accès universel à des offres d'éducation et d'accueil pour enfants de tout âge, ouvertes toute la journée, adaptées aux horaires de travail, de qualité élevée et abordables pour tous

## Modèle de compromis (réformiste)

- Congé parental rémunéré, min. 12 mois
- Droit légal à une place d'accueil extrafamilial dès le 1<sup>er</sup> anniversaire de l'enfant, dans une structure ouverte toute la journée et subventionnée par l'État
- Temps partiel (paritaire) de 70 % pour tous les parents jusqu'au 8<sup>e</sup> anniversaire de l'enfant
- Protection sociale à deux niveaux pour les enfants : allocation pour enfant universelle et montant supplémentaire dépendant du revenu



**Je vous remercie  
de votre attention !**

*Si vous avez des questions :*  
[ingela.naumann@unifr.ch](mailto:ingela.naumann@unifr.ch)